



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15 novembre 2022

Objet : Question I-3 de l'ordre du jour
Décision modificative n° 1 du budget principal 2022
(2022-11-15-DCM 68)

Le Conseil municipal de la commune de Gif-sur-Yvette, légalement convoqué le 9 novembre 2022, s'est réuni en séance publique le 15 novembre 2022 à 21 heures, sous la présidence de monsieur Michel BOURNAT, maire,

PRESENT(E)S :

M. BOURNAT, maire,
M. CAUCHETIER, Mme MERCIER, M. ZIGNA, M. BARRET, Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
M. FASOLIN, Mme BAUDART, M. DUPUY, adjoint(e)s au maire,
M. FAUBEAU, M. TOURNEUR, Mme SOULEZ, Mme TOURNIAIRE, conseillères(ers)
municipales(aux) délégué(e)s,
M. ROMIEN, M. BOURIOT, Mme BOUCHEROY, M. NISS, Mme TARREAU, Mme BARBÉ,
Mme LARDIER, M. LEHN, Mme NOIROT, M. MANIL, Mme BAGUE, M. DE MONTMOLLIN,
M. HAVEL, conseillères(ers) municipales(aux),

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S REPRESENTE(E)S

Mme LANSIART, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. FAUBEAU,
Mme LAVARENNE, adjointe au maire, a donné pouvoir à M. CAUCHETIER,
Mme RAVINET, conseillère municipale déléguée, a donné pouvoir à M. TOURNEUR,
M. GARSUAULT, conseiller municipal délégué, a donné pouvoir à M. BOURNAT,
Mme ASMAR, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme BAUDART,
M. BERTON, conseiller municipal, a donné pouvoir à Mme FAURIAUX-RÉGNIER,
Mme LENZ, conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme NOIROT,
Mme LE ROY, conseillère municipale, a donné pouvoir à M. DE MONTMOLLIN,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S NON REPRESENTE(E)S

M. CLAUSSE, conseiller municipal,

- soit 34 conseillères(ers) municipales(aux) présent(e)s ou représenté(e)s

SECRETARE : Mme LARDIER

« Le maire de Gif-sur-Yvette certifie que la convocation du Conseil municipal a été affichée à la porte des services municipaux de la mairie, de la mairie annexe de Chevry-Belleville et de la mairie-annexe de Moulon, et transmise de manière dématérialisée aux conseillers municipaux, conformément à l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales ».



MAIRIE DE GIF-SUR-YVETTE

9, square de la Mairie - 91190 Gif-sur-Yvette

Tél. : 01 69 18 69 18 - Courriel : contact@mairie-gif.fr - Site Internet : www.ville-gif.fr

AFFAIRES FINANCIERES – Décision modificative n° 1 du budget principal 2022

Le Conseil municipal,

- sur rapport de monsieur ZIGNA,

- VU le Code général des collectivités territoriales,

- VU sa délibération du 19 décembre 2017 autorisant monsieur le maire à signer la convention de cession en pleine propriété et à titre gratuit avec la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

- VU ses délibérations du 14 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget principal, et du 28 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire du budget principal 2022,

- VU l'état transmis par monsieur le receveur municipal du 27 septembre 2022 relatif à la liste des titres proposés en non-valeurs au titre de l'exercice 2022, pour un montant total de 7 224,61 €,

- **CONSIDERANT** qu'il convient d'ajuster les prévisions du budget 2022 en raison des aléas intervenus en cours d'exercice, et notamment de l'opportunité d'acquérir l'ensemble commercial sis place du Marché Neuf (quartier de Chevry),

- **CONSIDERANT** que le receveur municipal, comptable public d'Orsay, doit être autorisé à intervenir sur le compte 1068 « Excédents capitalisés » pour opérer une opération d'ordre non budgétaire dans le cadre de la convention de cession en pleine propriété avec la Communauté Paris-Saclay relative à la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

- **CONSIDERANT** que cette question a été présentée aux membres de la commission finances le 18 octobre 2022,

DÉLIBÈRE,

- par 27 voix pour : celles de monsieur BOURNAT, en son nom et en celui de monsieur GARSUAULT, monsieur CAUCHETIER, en son nom et en celui de madame LAVARENNE, madame MERCIER, monsieur ZIGNA, monsieur BARRET, madame FAURIAUX-RÉGNIER, en son nom et en celui de monsieur BERTON, monsieur FASOLIN, madame BAUDART, en son nom et en celui de madame ASMAR, monsieur DUPUY, monsieur FAUBEAU, en son nom et en celui de madame LANSIART, monsieur TOURNEUR, en son nom et en celui de madame RAVINET, madame SOULEZ, madame TOURNIAIRE, monsieur ROMIEN, monsieur BOURIOT, madame BOUCHEROY, monsieur NISS, madame TARREAU, madame BARBÉ, madame LARDIER, monsieur LEHN,

- 7 conseillères(ers) municipales(aux) s'étant abstenu(e)s : madame NOIROT, en son nom et en celui de madame LENZ, monsieur MANIL, madame BAGUE, monsieur DE MONTMOLLIN, en son nom et en celui de madame LE ROY, monsieur HAVEL,

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2022, telle que présentée dans la délibération et ses annexes ci-jointes, qui figureront au dossier consultable pour la préparation de la présente séance du Conseil, et qui s'élève à :

- Section de fonctionnement : +1 139 000,00 €
- Section d'investissement : +10 365 000,00 €

- **FIXE** après ajustement les montants des subventions 2022 à verser au Centre Communal d'Action Sociale à 676 000 € et à l'association des commerçants de Gif à 10 500 €,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur, les titres de recette restant impayés figurant sur l'état proposé par le comptable public, pour un montant total de 7 224,61 €, de lui accorder décharge pour l'ensemble des titres de recettes concernés, et d'autoriser monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à viser tout document relatif à cette affaire,

- **AUTORISE** au titre de la convention de cession en pleine propriété avec la Communauté Paris-Saclay dans le cadre de la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire », monsieur le comptable public à intervenir sur le compte 1068 « Excédents capitalisés » via l'opération d'ordre non budgétaire décrite en annexe de la délibération, d'une part, et monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à viser tout document relatif à cette affaire, d'autre part.

Le maire,

Michel BOURNAT

Rendue exécutoire par :

- la transmission en préfecture le :

22 NOV. 2022

- la publication par voie dématérialisée sur le site de la commune le :

25 NOV. 2022

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, par voie postale ou dématérialisée via l'application « Télérecours-Citoyens » (<https://citoyens.telerecours.fr>)

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

NIVEAU DU VOTE DE LA DM LIBELLE DES CHAPITRES		Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses totales	Recettes totales
SECTION D'INVESTISSEMENT							
10	Dotations, fonds et réserves					0,00	0,00
13	Subventions					0,00	0,00
16	Emprunts	-90 000,00	10 161 770,00			-90 000,00	10 161 770,00
20	Immobilisations incorporelles	-25 000,00				-25 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 480 000,00				10 480 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				203 230,00	0,00	203 230,00
041	Opérations patrimoniales					0,00	0,00
		10 365 000,00	10 161 770,00	0,00	203 230,00	10 365 000,00	10 365 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
70	Produits d'exploitation et du domaine						0,00
73	Impôts et taxes		822 000,00				822 000,00
74	Dotations et subventions		283 000,00				283 000,00
75	Autres produits de gestion courante						0,00
77	Produits exceptionnels						0,00
013	Atténuations de charges		34 600,00				34 600,00
011	Charges à caractère général	465 000,00				465 000,00	
012	Charges de personnel	500 000,00				500 000,00	
014	Atténuations de produits	-22 980,00				-22 980,00	
65	Autres charges de gestion courante	-12 250,00				-12 250,00	
68	Provisions pour créances douteuses	6 600,00				6 600,00	
023	Virement à la section d'investissement			203 230,00		203 230,00	
		936 370,00	1 139 600,00	203 230,00	0,00	1 139 600,00	1 139 600,00

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

DETAIL DES ARTICLES BUDGETAIRES		Prévisions		Régularisations		Total	
PRESENTATION CROISEE		Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses totales	Recettes totales
SECTION D'INVESTISSEMENT							
1641 01	Finances					0.00	0.00
1641 01	Finances	10 000 000.00	161 770.00			0.00	10 000 000.00
2051 020	Informatique	-90 000.00				-90 000.00	161 770.00
21312 213	Bât	-25 000.00				-25 000.00	0.00
2138 94	Commerces	80 000.00				80 000.00	0.00
021 01	Finances	10 400 000.00			203 230.00	10 400 000.00	203 230.00
		10 365 000.00	10 161 770.00	0.00	203 230.00	10 365 000.00	10 365 000.00
DETAIL DES ARTICLES BUDGETAIRES							
PRESENTATION CROISEE							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
73111 01	Finances					0.00	0.00
73212 01	Finances	560 000.00				0.00	560 000.00
7381 01	Finances	200 000.00				0.00	62 000.00
7411 01	Finances	-65 000.00				0.00	200 000.00
74718 824	Urbanisme	348 000.00				0.00	-65 000.00
6459 020	RH	34 600.00				0.00	348 000.00
60612 -	Bât	150 000.00				0.00	34 600.00
60613 21	Bât	60 000.00				0.00	0.00
60622 -	Bât	20 000.00				0.00	0.00
60623 20	DEJ Perf	80 000.00				0.00	0.00
60631 020	DEJ	15 000.00				0.00	0.00
6E+05 212	ST	25 000.00				0.00	0.00
614 020	Patrimoine	20 000.00				0.00	0.00
6156 020	Bât	85 000.00				0.00	0.00
6237 023	Com ^o	10 000.00				0.00	0.00
64..	RH	266 000.00				0.00	0.00
64..	RH	34 000.00				0.00	0.00
64..	RH	100 000.00				0.00	0.00
64..	RH	100 000.00				0.00	0.00
64..	RH	8 020.00				0.00	0.00
7E+05 01	Finances	-31 000.00				-31 000.00	0.00
7E+05 01	Finances	11 750.00				0.00	0.00
6512 020	Bât	25 000.00				0.00	0.00
6512 020	Informatique	-49 000.00				0.00	0.00
7E+05	Social	6 600.00				0.00	0.00
68 01	Finances	936 370.00	1 139 600.00	203 230.00	0.00	1 139 600.00	1 139 600.00
023 01	Finances					203 230.00	0.00

Convention de cession en pleine propriété de véhicules à moteur

Ecritures budgétaires de l'apport : régularisation d'amortissements au crédit du compte 1068

EQUIPEMENTS GIF-SUR-YVETTE										
N° d'inventaire Gif-sur-Yvette	Désignation Gif-sur-Yvette	Date d'acquisition	Imputation dans les livres Gif-sur-Yvette	Date de transfert	Coût acquisition Gif-sur-Yvette	Durée d'amort. pratiquée par Gif-sur-Yvette	VNC au 31/12/2018 Gif-sur-Yvette	Comptes d'amortissement	Amortissements à corriger	
2013000017743	MICROTRACTEUR J.DEERE X740	20/04/2013	2158	01/01/2018	19 375.20 €	8	7 265.70 €	28158	7 265.70 €	
20150000119863	MICROTRACTEUR J.DEERE 4R	27/07/2015	2158	01/01/2018	18 308.40 €	8	11 442.75 €	28158*	9 154.20 €	
					37 683.60 €		18 708.45 €		16 419.90 €	
201200006424	RENAULT SCENIC III BA807TR	30/01/2012	2182	01/01/2018	17 143.50 €	7	2 449.08 €	28182	2 449.08 €	
					17 143.50 €		2 449.08 €		2 449.08 €	
	TOTAL GENERAL						21 157.53 €		18 868.98 €	

*y compris amortissement 2022

Débit	28158	16 419.90 €
Débit	28182	2 449.08 €
		18 868.98 €

Crédit	1068	18 868.98 €
--------	------	-------------